

ORGANISATION CHAMPIONNAT DE LIGUE

CAHIER DES CHARGES

Le championnat de la ligue P.A.C.A se tiendra à chaque fin de saison afin de permettre à tous nos compétiteurs de participer aux compétitions nationales, régionales et départementales dans leurs catégories respectives, suivant le calendrier de la saison en cours.

- Candidature

Le club organisateur devra donner une date précise, le nombre d'heures de glace [sur deux jours](#), la date limite des candidatures sera celle de [l'assemblée générale de la ligue](#).

Si plusieurs candidatures pour la même saison, elles seront [débattues par la commission patinage et le comité directeur de la ligue en privilégiant les intérêts de la ligue](#).

- Préparation

La commission « patinage artistique » a en charge la préparation, après accord du bureau directeur, à savoir :

- Réservation, hébergement et restauration du panel technique, et des membres organisateurs de la ligue PACA,
- Restauration : les coachs et les membres bénévoles désignés par la ligue du club organisateur, de la commission de patinage et de la ligue. Une remise de tickets pour les repas sera prévue.
- Achats coupes et médailles, collations pour les patineurs.
- Les frais engagés sont à la charge de la ligue.

Si la commission PA n'était pas en mesure d'effectuer les réservations et/ou les achats, en totalité ou de façon partielle, il sera demandé au club organisateur d'accomplir ces tâches. Le trésorier de la ligue effectuera les remboursements des frais engagés dès la fin de la compétition et sur présentation des justificatifs.

-Convocation du panel

Les convocations sont envoyées par la(le) responsable des juges de la ligue PACA, en prenant soin de privilégier nos juges de ligue dans la mesure du possible.

Communication

Tous les messages doivent être envoyés ou transférés aux personnes désignées, lors de la convocation [ou invitation](#) au sein de la commission PA ou ligue.

-Organisation

Le club s'engage à mettre à la disposition de la ligue, gratuitement, le nombre d'heures suffisantes pour le bon déroulement du championnat :

- Les emplacements nécessaires au panel technique pour le jugement et une salle de réunion (collation à chaque surfaçage)
- Un podium
- Emplacement pour déposer les CDs
- Tables supplémentaires en fonction des besoins
- « Kiss and cry » ou un emplacement prévu à cet effet,
- Sono, avec micro, gérée uniquement par une personne habilitée par le club

Aucun frais supplémentaire ne serait être engagé par la ligue que ceux cités précédemment.

Dans le cas où, un ou plusieurs postes, ainsi que l'accueil des officiels d'arbitrage ne pourrait être effectué par un membre de la commission PA ou de la ligue il appartient au club organisateur de mettre à disposition des volontaires du club afin de faciliter l'organisation.

La ligue se réserve le droit de faire des photos ou vidéos, ventes d'articles de patinage ou peluches vendus à son profit uniquement.

Si le club organisateur accueille un ou plusieurs stands commerçants une autorisation préalable devra être demandée à la ligue qui se réserve le droit d'en refuser l'accueil. En cas d'autorisation, il leur appartiendra de se munir des autorisations nécessaires auprès du gestionnaire de la patinoire concernée. La ligue se réserve le droit de leur demander une participation financière.

Les inscriptions devront être accompagnées du chèque libellé au nom de « Ligue des Sports de Glace P.A.C.A ». Le prix sera fixé lors de l'assemblée générale de la ligue.

Nous rappelons que la décision de créer un championnat de ligue s'explique, en autres raisons pour l'apport de voix supplémentaires lors de l'assemblée générale de la CSNPA. Cependant, cet apport de voix est lié à la présence des patineurs des catégories minimales, novices et juniors N1 et N2 et qu'il est donc indispensable de convoquer tous les patineurs nationaux.

La commission patinage ligue PACA